

Biomédicaments : La France doit garder le cap

Cancers, troubles du système nerveux, maladies cardiovasculaires et dermatologiques : telles sont les priorités actuelles de la pharmacie française, premier producteur européen de médicaments et de biomédicaments en Europe. C'est ce qui ressort de la nouvelle étude réalisée par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) qui décrypte les tendances de l'innovation dans le secteur du médicament, en analysant notamment les demandes de brevets français de biomédicaments, ces dix dernières années.

« *Notre étude montre que les biomédicaments constituent d'ores et déjà pratiquement 40% du total des médicaments en France. Nous sommes les premiers producteurs en Europe, derrière les Etats-Unis et le Japon* » a annoncé, hier, Benoît Battistelli, Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle ([INPI](#)). Un succès notamment attribué à « *la collaboration étroite entre recherche publique et privée* » a-t-il ajouté. C'est à l'occasion du salon « [Eurobio 2008](#) », l'événement international dédié aux biotechnologies qui se déroule jusqu'à ce soir à Paris, que les experts de l'Institut ont dévoilé les résultats de leur dernière enquête (1) dédiée au marché français et mondial du médicament et des biomédicaments. Une étude basée sur l'analyse des demandes de brevets français, ces dix dernières années.

La France, premier producteur en Europe

Il en ressort donc que, si la France demeure en retard par rapport à l'Europe et à l'Amérique du Nord, dans le secteur des biotechnologies, elle ne l'est pas sur le marché des biomédicaments. Mis à part sa bonne place en Europe, l'enquête révèle également que les médicaments et biomédicaments ciblent aujourd'hui majoritairement quatre grands problèmes de santé : les cancers, les troubles du système nerveux, les maladies cardiovasculaires et dermatologiques. « *Dans ce dernier secteur, la France est plus en pointe que les autres pays, avec 18% des demandes de brevets de médicaments* » souligne Benoît Battistelli.

Concernant les brevets de biomédicaments, ils concernent principalement les peptides/protéines (avec 40% des dépôts de brevets), les vaccins, la thérapie génique, les acides nucléiques et les substances provenant de la matière biologique (extraits tissulaires ou cellulaires provenant de l'animal, des plantes, des micro-organismes). Le groupe pharmaceutique Sanofi-Aventis représente le premier déposant français de brevets européen, du secteur privé.

Un avenir à ne pas compromettre

Les biomédicaments qui sont issus des sciences du vivant, à la différence des médicaments classiques provenant de la chimie, ouvrent la voie à des thérapies novatrices et plus ciblées. Dans le cas du cancer, par exemple, ces molécules pourraient permettre de détruire les tumeurs ou de ralentir leur prolifération en évitant d'endommager les tissus sains environnants.

Pour la première fois, en 2006, plusieurs molécules d'origine biologique avaient bousculé le classement des dix meilleures ventes de médicaments, en France et dans le monde. Mais le marché continuera-t-il de prospérer malgré la crise financière mondiale ? « *Pour ce faire, j'encourage les entreprises à ne pas sacrifier leur budget de recherche et développement malgré les difficultés, car c'est par l'innovation que nous trouverons des voies de sortie* » appelle le directeur de l'INPI.

Anna Musso